



AVIS PUBLIC

CANTON DE WENTWORTH

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 4 mars 2019 le projet de règlement 2019-005 « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et aux garanties concernant certains travaux municipaux »;

QUE ce projet de règlement a pour objet:

- 1° de permettre au Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Wentworth de conclure des ententes avec tout requérant relativement à la construction en tout ou en partie de travaux municipaux sur le territoire de la Municipalité et d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une telle entente;
- 2° de déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le ou les requérants relativement à l'implantation d'infrastructures et d'équipements publics afin de desservir de nouveaux immeubles ou propriétés sur le territoire de la Municipalité, ainsi que, le cas échéant, d'immeubles et de propriétés existants;
- 3° de déterminer la prise en charge de la réalisation de ces infrastructures et équipements publics, le partage des coûts relatifs à ces travaux et les modalités suivant lesquelles est établie la part des coûts relatifs aux travaux;
- 4° de déterminer les garanties que doit donner toute personne à la demande de laquelle il décrète l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains faisant l'objet de la demande.
- 5° de permettre une participation de la Municipalité à la mise en place de travaux municipaux, sous réserve dans ce cas, de l'obtention des autorisations ou approbations requises;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 6 mai 2019, à compter de 18h00, au centre communautaire situé au 86, chemin Louisa, Wentworth, Qc. conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, la municipalité expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le projet de règlement peut être consulté sur le site web au www.wentworth.ca ou à l'hôtel de ville du Canton de Wentworth, pendant les heures ordinaires de bureau;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville du Canton de Wentworth.

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme

Donné à Wentworth le 18 avril 2019